

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Note synthétique

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

RÉSULTATS DE 2021

Recettes de fonctionnement	4 910 655,56
Dépenses de fonctionnement	2 684 069,05
Résultat de fonctionnement	2 226 586,51
Recettes d'investissement	841 194,16
Dépenses d'investissement	1 440 807,41
Résultat d'investissement	-599 613,25
Résultat global de clôture	1 626 973,26

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1/ Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	2 684 069,05	3 506 333,38
Report exercice 2020		1 404 322,18
Total réalisations	2 684 069,05	4 910 655,56
Restes à réaliser reportés en 2022	0,00	0,00
Résultat cumulé	2 684 069,05	4 910 655,56
Résultat exercice 2021		2 226 586,51

La commune pratique le rattachement des charges et des produits et les titres et mandats sont émis sans retard.

2/ Dépenses de fonctionnement

	Budget primitif	CA 2021
011- Charges à caractère général	871 407,00	761 643,31
012- Personnel	1 691 059,00	1 607 088,14
014- Atténuation de produits	3 500,00	0,00
65- Autres charges de gestion courante	185 248,00	180 298,60
66- Charges financières <i>Remboursement des intérêts d'emprunt</i>	106 901,74	104 626,74
67- Charges exceptionnelles	18 533,04	27 050,26
68- Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	3 362,00
022- Dépenses imprévues	14 974,96	0,00
Total dépenses réelles fonctionnement	2 891 623,74	2 684 069,05
023- Virement à la section d'investissement	1 777 343,44	
042- Opération d'ordre	0,00	0,00
Total	4 668 967,18	2 684 069,05

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie... Au regard du budget prévisionnel, les dépenses à caractère général sont en baisse de 12,59 %.

La crise du covid a eu un impact sur les dépenses du chapitre 011 en 2021 :

- Baisse du nombre de repas commandés au restaurant scolaire (6042) ;
- Annulation des séjours prévus à l'été 2021 (comptes 6188 et 6247) ;
- Annulation du repas du 8 mai (compte 6232).

Par ailleurs, suite à la volonté du Gouvernement de limiter les effectifs à 24 élèves en classe de grande section, il avait été prévu au BP 2021 la location d'une classe modulaire. Cette mesure n'a finalement pas été mise en place, à la rentrée scolaire de septembre 2021, sur la commune de Chauconin-Neufmontiers.

C'est pourquoi le taux de réalisation de ce chapitre est de 87,40 %.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Il est en légère baisse de 4,96 % par rapport au budget prévisionnel.

Chapitre 014 : En 2021, ni la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM), ni aucune commune de la CAPM n'ont été contributrices au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC).

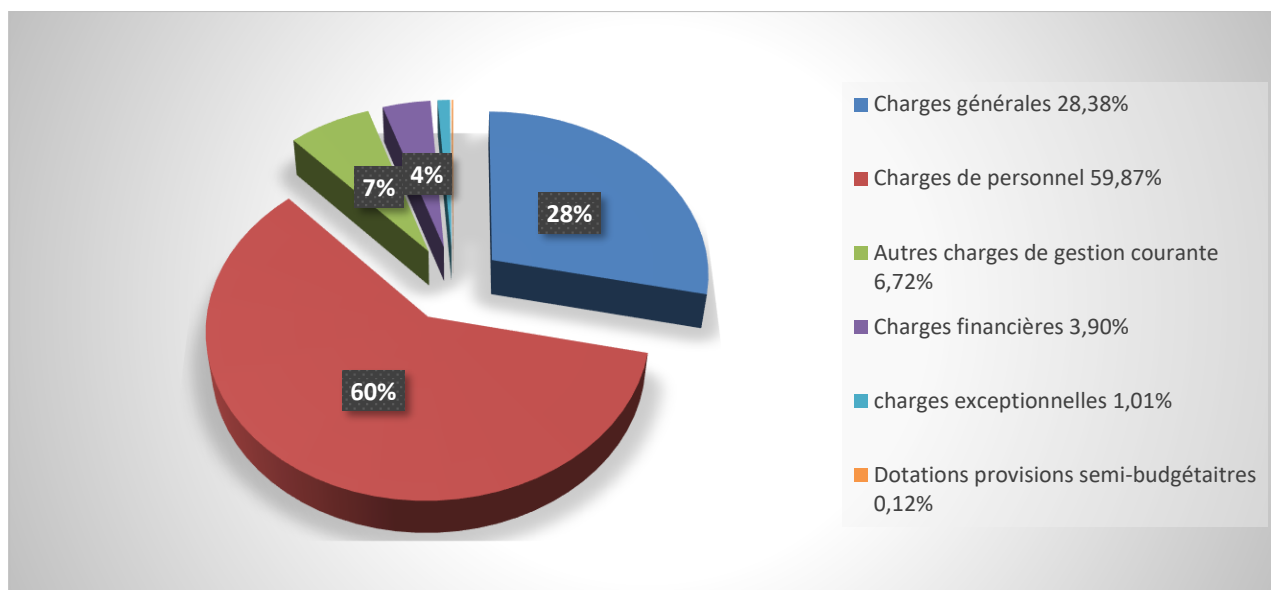
Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), à la participation de la commune au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 67 : Du fait de l'annulation de la classe de neige à cause de l'épidémie de Covid-19, la commune a été amenée à rembourser aux familles l'ensemble des acomptes qu'elles avaient versés.

Chapitre 023 : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 1 777 343,44 €.

2.1/ Répartition des dépenses de fonctionnement



2.2/ Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

- ✚ Entre 2014 et 2015 : + 8,26 %
- ✚ Entre 2015 et 2016 : + 14,43 %
- ✚ Entre 2016 et 2017 : + 8,89 %
- ✚ Entre 2017 et 2018 : + 0,10 %
- ✚ Entre 2018 et 2019 : - 0,55 %
- ✚ Entre 2019 et 2020 : - 6,66 %
- ✚ Entre 2020 et 2021 : +9,03 %

3/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

	Budget primitif	CA 2021
013- Atténuation de charges	3 300,00	4 815,20
70- Produits des services	312 185,00	324 023,70
73- Impôts et taxes	2 377 629,00	2 478 977,96
74- Dotations	521 531,00	597 728,48
75- Autres produits	0,00	3 320,10
77- Produits exceptionnels	50 000,00	97 467,94
Total recettes réelles fonctionnement	3 264 645,00	3 506 333,38
042- Opération d'ordre	0,00	0,00
002- Résultat 2020 reporté	1 404 322,18	0,00
Total	4 668 967,18	3 506 333,38

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public). Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et l'étude : 297 218,48 € ainsi que pour la classe de neige : 20 299 €.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille comme suit :

73- Impôts et Taxes	Budget primitif	CA 2021
73111- Impôts directs locaux	2 120 000,00	2 159 709,00
7318- Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 059,00
73211- Attribution de compensation	38 844,00	28 149,91
73223- FPIC	60 000,00	75 311,00
73224- Fonds Départ des Droits de Mutation	100 000,00	157 588,63
7336- Droits de place	785,00	720,00
7368- Taxe locale publicité extérieure	58 000,00	56 431,12
7388- Autres taxes diverses	0,00	9,30
	2 377 629,00	2 478 977,96

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2015 :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,81 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,29 %

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La répartition entre les communes membres de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population. En 2021, la commune a bénéficié de ce fonds à hauteur de 75 311 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

74- Dotations et subventions	Budget primitif	CA 2021
7411- Dotation forfaitaire	250 000,00	260 376,00
74121- Dotation de solidarité rurale	47 000,00	135 691,00
74127- Dotation nationale de péréquation	60 950,00	60 951,00
744- FCTVA	3 830,00	4 404,91
74718- Autres participations de l'Etat	977,00	22 860,12
7473- Participation Départements	3 035,00	0,00
74751- Participation GFP de rattachement	5 000,00	5 170,00
7478- Participation autres organismes	115 000,00	83 824,01
74832- Attribution du fonds départemental TP	8 500,00	13 151,44
74834- Etat Compensation au titre des exo TF	11 000,00	11 300,00
74835- Etat Compensation au titre des exo TH	13 000,00	0,00
7488- Autres attributions et participations	3 239,00	0,00
	521 531,00	597 728,48

Le montant total des recettes inscrites au chapitre 74 est en hausse par rapport à 2020 car la commune a perçu en 2021 la dotation de solidarité rurale « cible » à hauteur de 82 911 €.

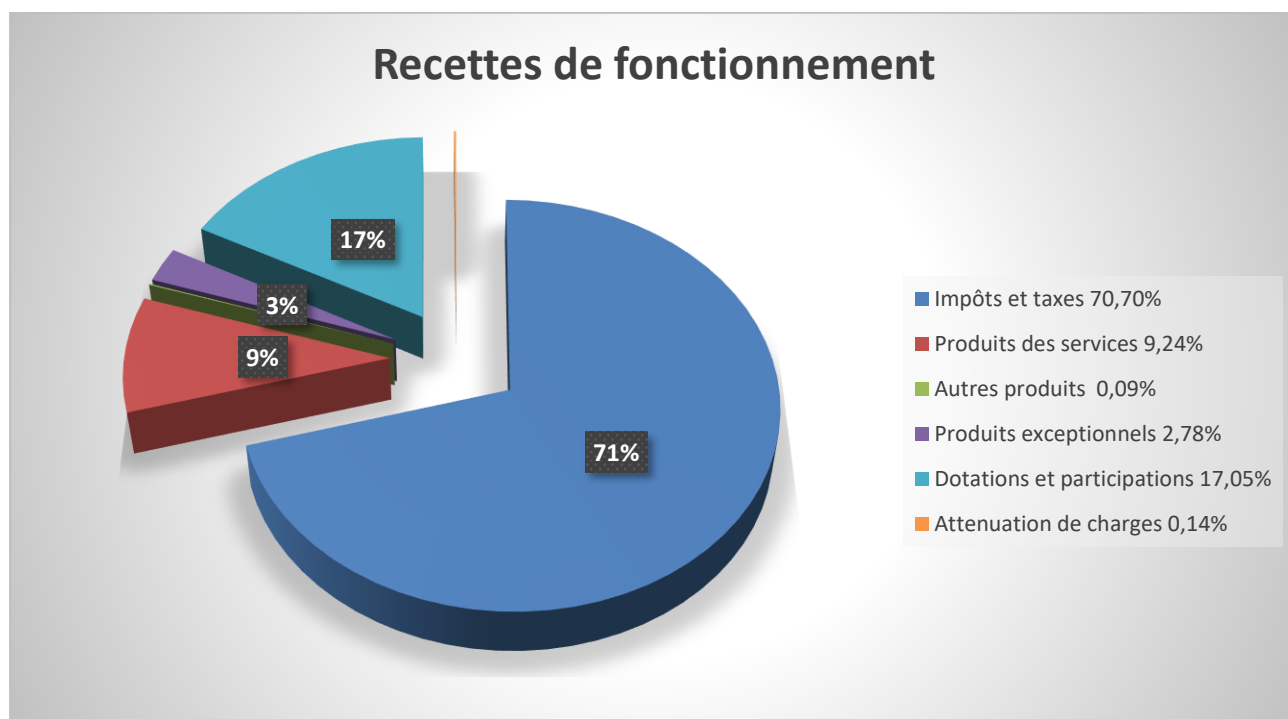
En effet, la commune ne bénéficie pas systématiquement de cette dotation qui, pour rappel, s'adresse aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants, classées suivant un indice synthétique basé notamment sur le potentiel financier par habitant des communes.

Chapitre 75 : Sont inscrits à ce chapitre les revenus liés à la location des salles municipales de la commune. Du fait de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il y a eu peu de réservations d'accordées en 2021.

Chapitre 77 : Ce chapitre comprend notamment :

- Les remboursements des rémunérations et charges du personnel stagiaire et titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail pour 74 303,97 €
- Le remboursement par un automobiliste des dégradations qu'il a occasionnées sur du mobilier urbain situé à l'entrée est de la commune, à hauteur de 9 611 €.

3.1/ Répartition des recettes de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice 2021	1 203 800,84	550 054,29
Report exercice 2020	0,00	218 059,87
Total réalisations	1 203 800,84	768 114,16
<i>Restes à réaliser reportés en 2022</i>	<i>237 006,57</i>	<i>73 080,00</i>
Résultat cumulé	1 440 807,41	841 194,16
Résultat exercice 2021		-599 613,25

2/ Dépenses d'investissement

	Budget primitif	CA 2021
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 106,77
13- Subventions d'investissement	0,00	0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	272 096,20	272 096,20
20- Immobilisations incorporelles	125 846,60	32 129,75
21- Immobilisations corporelles	580 788,58	657 041,74
23- Immobilisations en cours	1 164 670,40	239 197,10
020- Dépenses imprévues	117 793,53	
Total dépenses réelles d'investissement	2 261 195,31	1 201 571,56
041- Opérations patrimoniales	2 229,28	2 229,28
D001- Résultat 2020 reporté	0,00	0,00
Restes à réaliser	334 550,78	237 006,57
Total	2 597 975,37	1 440 807,41

Chapitre 10 : Il s'agit du remboursement de la taxe d'aménagement relative à un permis de construire qui a été annulé à la demande des pétitionnaires.

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts.

Chapitre 20 : Il concerne notamment :

- La réalisation des plans de la mairie (plan de masse, des intérieurs, des façades...)
- Des études et le plan de bornage de la rue Saint-Barthélemy
- Des études pour la rue Desoyer
- L'acquisition de logiciels pour les tablettes de l'école Marianne

La différence entre le budget primitif et le réalisé correspond en partie aux restes à réaliser.

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

Détail du chapitre 21	CA 2021
Aménagement terrains : paillis de chanvre, curage chemin tennis, plantations	11 508,43
Équipement salle conseil municipal : écran, tables et chaises	9 814,15
Cimetières : panneaux reprise concessions et portail cimetière Neufmontiers	4 174,48
Eglise Saint-Saturnin : travaux suite inondations 2018	96 654,93
Eglise Saint-Saturnin : réfection sacristie	24 708,00
Réfection des locaux de l'espace jeunesse	102 443,34
École Marianne : rampe PMR, adhésifs vitres PMR, LED, et tableaux numériques interactifs	27 430,66
Rénovation vestiaire et terrain foot	41 065,04
Rénovation salle polyvalente	43 732,47
Détecteur monoxyde de carbone église Saint-Barthélemy	877,20
Réfection rue Saint-Barthélemy (voirie et enfouissement réseaux)	201 121,12
Réfection chemin de Reims	24 249,60
Création 2 points lumineux rue Charles Peguy	11 927,52
Mobilier de voirie	4 194,25
Acquisition véhicule utilitaire électrique	17 431,76
Outillage divers (perche élagage, nettoyeur thermique et rotofaucheuse)	7 560,00
Initiatives 77	11 964,00
Matériel informatique	4 249,56
Mobilier + matériel de bureau	8 501,35
Matériel divers	3 433,88
TOTAL	657 041,74

Chapitre 23 : Il concerne les 3 autorisations de programme ci-dessous créées par délibération du conseil municipal en date du 17 mars 2021 :

N° AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de Programme (en €)	Crédits de paiement	
			Prévu 2021	Réalisé 2021
AP n°1	Construction d'un centre technique municipal	3 154 549,20	957 000,00	189 314,73
AP n°2	Réhabilitation mairie	793 500,00	75 000,00	42 211,97
AP n°3	Réfection église Saint Saturnin (Nef et Clocher)	854 521,20	125 000,00	0,00
Total		4 802 570,40	1 157 000,00	231 526,70

Ainsi que la réalisation des 2 vitraux situés dans le prolongement de la nef, après les chapelles, au début du Chœur de l'Eglise Saint-Saturnin, pour un montant de 7 670,40 €.

3/ Recettes d'investissement

	Budget primitif	CA 2021
10- FCTVA, taxe d'aménagement	111 889,96	123 883,35
1068- Réserves	94 490,91	94 490,91
13- Subventions d'investissement	369 552,00	329 450,75
16- Emprunts	0,00	0,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024- Cession d'immobilisations	2 409,91	0,00
Total recettes réelles d'investissement	578 342,78	547 825,01
021- Virement de la section de fonctionnement	1 777 343,44	
040- Recettes d'ordre	0,00	0,00
041- Opérations patrimoniales	2 229,28	2 229,28
R001- Résultat reporté 2020	218 059,87	218 059,87
Restes à réaliser	22 000,00	73 080,00
Total	2 597 975,37	841 194,16

Chapitre 10 : Vient, sur ce chapitre, le remboursement de la TVA à hauteur de 80 779,12 € suite aux travaux d'investissement réalisés en 2021 ainsi que le versement de la taxe d'aménagement à hauteur de 43 104,23 €.

À l'article 1068, est reporté le résultat de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Chapitre 13 : Il présente un écart qui se retrouve, pour partie, dans les restes à réaliser.

Chapitre 16 : Il n'a pas été sollicité d'emprunt en 2021.

A la clôture de l'exercice 2021, la capacité de désendettement de la commune qui se détermine en nombre d'années à partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, est de 4,47 ans. Cet indicateur permet de montrer la solvabilité de la commune qui ne dépasse pas le seuil critique qui se situe à 11/12 ans.

4/ Les restes à réaliser à reporter en 2022

	CA 2021
Recettes	
État - Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	23 000,00
État - Tableaux numériques interactifs	7 350,00
Département - Initiatives 77	3 988,00
Département - Travaux Sacristie	10 350,00
SDESM - Enfouissement des réseaux	22 000,00
Autre - Vitraux église Saint-Saturnin	6 392,00
Total des recettes	73 080,00
Dépenses	
Frais documents d'urbanisme (frais notaire alignement rue Saint-Barthélemy)	6 650,00
Frais d'études (Carrefour rue Desoyer, diagnostic amiante rue Saint-Barthélemy et aménagement voie rue Charles Peguy)	22 819,20
Logiciel pour dématérialisation des autorisations d'urbanisme et pack office	18382,8
Acquisition parcelles rue Saint-Barthélemy	2 505,00
Fourniture et pose plots en béton pour butts amovibles	228,00
Aménagement nouveau cimetière	21 542,40
Eglise Saint-Saturnin : Sacristie	13 692,84
Eglise Saint-Saturnin : Travaux suite inondations 2018	29 489,07
Bâtiment association musique : remplacement gouttières	10 662,46
Salle polyvalente : joints de soubassement trespa	210,00
Rue Saint Barthélemy : réfection voirie et déplacement d'un candélabre	107 039,76
Rue de la Butte : modification bordure et place du café : création plateforme en grave	1 888,80
Mobilier et matériel informatique	1896,24
Total dépenses	237 006,57
Solde Recettes - Dépenses	-163 926,57